



Extrait du SNES Dijon

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5722>

# Avancement d'échelon des agrégés 2018-2019

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Agrégés -



Date de mise en ligne : mercredi 6 février 2019

---

SNES Dijon

---

Depuis la mise en place de PPCR, l'avancement d'échelon se fait à un rythme unique et automatique pour tous les enseignants, CPE et PsyEN sauf concernant le passage de l'échelon 6 à l'échelon 7 et de l'échelon 8 à l'échelon 9 où 30% des collègues peuvent bénéficier d'un avancement d'échelon accéléré en fonction de l'avis attribué par la Rectrice suite au rendez-vous de carrière (pour plus d'informations [cliquer ici](#)).

La fiche syndicale de suivi individuel est un outil essentiel pour le suivi de chaque dossier individuel et pour l'intervention des élu-es du SNES-FSU en CAPN (Commissions Administratives Paritaires National). Bien penser à la renseigner et à l'envoyer au SNES suffisamment avant la tenue de la CAP (SNES - section nationale, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 1).

[<a href="IMG/pdf/avancement\\_echelon\\_2018-2019.pdf" title='PDF - 83.1 ko' type="application/pdf">](IMG/pdf/avancement_echelon_2018-2019.pdf "PDF - 83.1 ko")

### **Fiche syndicale avancement d'échelon 2018-2019**

La CAPN des agrégés aura lieu le 13 mars 2019.